



Rentrée 2023 - 2024

**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
1^{er} juin 2023

#monagglomaidé : bénéficiez du Pass'agglo Transports scolaires de Roissy Pays de France

Pour la rentrée 2023/2024, les élus de l'agglomération ont pris deux engagements : renouveler la politique de soutien aux familles et, ne pas répercuter la hausse de tarifs mise en place par l'autorité organisatrice des transports. Ainsi, l'agglomération Roissy Pays de France renforce son soutien aux étudiants, lycéens et collégiens avec son Pass'agglo Transports scolaires, en prenant en charge une partie des frais liés au transport scolaire.

Contact presse :

Tiffany MASSOL
Chargée de communication institutionnelle
et relations presse – Roissy Pays de France
01 34 29 45 70
tmassol@roissypaysdefrance.fr

Retrouvez l'actualité de l'agglo sur
roissypaysdefrance.fr



À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 354 000 habitants. 2^e agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris. Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris- Charles-de-Gaulle et Paris- Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Pascal DOLL, président de Roissy Pays de France, est à la tête d'un exécutif réunissant 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués.

Au total, le conseil communautaire compte 104 élus. Roissy Pays de France exerce 22 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Un dispositif qui vient en aide aux familles du territoire

Depuis 2014, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a mis en place une politique d'aide aux familles visant à prendre en charge une part importante des titres de transport scolaire pour les élèves domiciliés sur le territoire à plus d'un kilomètre de leur établissement, au travers du dispositif #monagglomeraide.

Pascal Doll, président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : « *La crise de l'énergie qui frappe les ménages depuis plusieurs mois représente une charge importante sur le pouvoir d'achat ; et cette situation risque de perdurer. Avec la hausse annoncée du tarif des titres de transport scolaire, il m'a donc semblé important de poursuivre et même de renforcer l'aide apportée aux familles au travers de ce dispositif. En effet, l'agglomération augmente sa participation au dispositif pour que le reste à charge reste le même pour les familles. Cela représente un engagement financier important pour le budget de fonctionnement de Roissy Pays de France, d'environ 3 millions d'euros. Un geste, voté unanimement par les élus du conseil communautaire et cohérent avec l'ADN de cette agglomération, basé sur un principe de solidarité.* »

Quelles cartes concernées ?

Trois cartes sont concernées :

- la carte **imagine R** avec un reste à charge de 56 € maximum (hors frais de dossier) pour un collégien et de 179 € pour un lycéen ou étudiant (les moins de 11 ans peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel avec la carte junior à 24 €) ;
- la **carte scolaire bus lignes régulières** avec un tarif variable en fonction du kilométrage du trajet effectué (frais de dossiers fixes soit 12 € à la charge des familles) ;
- la **carte Scol'R** permettant d'emprunter les circuits spéciaux, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus. Les inscriptions sont à effectuer en ligne sur www.seine-et-marne.fr

Comment ça marche ?

Si l'enfant concerné par le Pass'agglo Transports scolaires a plus de 11 ans, le dossier d'inscription est à déposer en mairie. S'il a moins de 11 ans, le dossier est à envoyer à Keolis. Attention, pour bénéficier de la carte début septembre il est recommandé de déposer les dossiers avant le 15 juillet.

- Retrouvez plus d'informations sur notre site internet ROISSYPAYSDEFRANCE.FR



Roissy Pays de France renforce son soutien aux familles en prenant en charge une partie des frais liés aux transports scolaires.

Pass'agglo Transports scolaires

Plus d'informations sur roissypaysdefrance.fr

Roissy Pays de France AGGLOMÉRATION

optile

imagine R

Scol'R